

FAUT-IL BRÛLER CHARLES- LOUIS DODGSON ?

UNE CONTRE-HISTOIRE DE L'ÉVOLUTION
DES « BONNES MOEURS » DEPUIS UNE
TRENTAINE D'ANNÉES

« Il s'est développé en lui avec le temps un certain goût de la négation, une souple dialectique qui l'induit volontiers à découvrir des défauts dans ce qui bénéficie de l'approbation générale, à prendre la défense de ce qui est interdit et à refuser les obligations avec une mauvaise volonté qui procède de la volonté de créer ses propres obligations ».

Robert Musil

SOMMAIRE

INTRODUCTION (précédée d'un AVANT-DIRE)

1) « LIBÉRATION SEXUELLE » ET AUTRES LIEUX

- a) « Libération sexuelle »
- b) Reich, Groddeck, Fourier
- c) Un certain regard sur l'enfance

2) DUTROUX ET SON TEMPS

- a) Une nouvelle criminalité sexuelle
- b) L'affaire Dutroux
- c) *L'infini* et « la question pédophile »
- d) Une thérapie policière ?
- e) Quatre affaires dites de pédophilie
- f) Freud et la « théorie de la séduction »

3) OUTREAU

- a) Les deux procès : Saint-Omer et Paris
- b) Rapides enseignements sur les procès d'Outreau

4) DE CHARYBDE EN CIIVISE

- a) Après Outreau
- b) Sur MeToo
- c) L'affaire Springora-Matzneff
- d) Le rapport de la CIIVISE
- e) De quoi le « moment Godrèche » est-il le nom ?

5) DES ARTS ET DES LETTRES

- a) Des associations contre la liberté de création
- b) Faut-il séparer l'oeuvre de l'auteur ?
- c) Cinéma : Antonioni, Polanski bis
- d) Des arts plastiques à la bande dessinée
- e) *Lolita* pris en otage par les « faux amis » de Nabokov

CONCLUSION

INDEX

« En ce moment, on emprisonnerait sûrement Lewis Carroll qui photographiait des petites filles nues ».

Annie Ernaux (réponse à une enquête de *L'Infini*, 1997)

AVANT DIRE

En 1946, le journal communiste *Action* publiait une enquête dont l'intitulé, « Faut-il brûler Kafka ? », ne passa pas inaperçu. Question à laquelle Michel Leiris répondit justement : « Je ne vois que les hitlériens pour y avoir pensé » (Joe Bousquet, Henri Calet, et d'autres répondirent dans le même sens). La rédaction d'*Action* entendait condamner à travers Kafka une « littérature noire » (en lui opposant une « littérature rouge », saine il va sans dire, se souciant de protéger la jeunesse contre les mauvais auteurs). Pour l'un des collaborateurs du journal, Pierre Fauchery, il convenait de prendre à l'égard de certains écrivains des mesures de défense dès lors qu'une telle littérature, à l'instar de celle de Kafka, mettait en péril la société. Fauchery ajoutait : « L'oeuvre de Kafka exprime, de façon contagieuse, un certain état de décomposition sociale » susceptible de provoquer « des états de conscience manifestement morbides ».

En 2024, une telle question paraît complètement déplacée à l'égard de Kafka, voire de tout autre écrivain. Le curseur cependant, qui s'est sensiblement déplacé depuis l'enquête d'*Action*, ne met-il pas préférentiellement à l'index aujourd'hui des auteurs qui enfreindraient les règles qu'un « certain air du temps » dicterait dans le domaine sexuel ? Bien que Lewis Carroll, nom de plume de Charles-Louis Dodgson, soit moins suspect que d'autres - à l'aune ici d'une activité photographique (répréhensible, partiellement, selon les critères de cet « air du temps ») qui n'a pas atteint la célébrité de son oeuvre littéraire -, ne faudrait-il pas reprendre en ce qui le concerne, non sans un brin de provocation, la question posée en 1946 ? En réalité, il sera très peu question du révérend Dodgson dans cet essai. Mais, pour filer la métaphore depuis le nom de Lewis Carroll, ne serions nous pas passés de l'autre côté d'un miroir déformant, en réinterprétant le fait, par exemple, que Charles-Louis Dodgson, comme l'expliquent ses biographes, « ne se sentait tout à fait à l'aise que dans la société des enfants » ?

INTRODUCTION

Notre époque a un problème avec la sexualité. Car la dénonciation - par les médias, les réseaux sociaux, de nombreuses personnalités publiques - de cinéastes et d'artistes accusés ici d'emprise, là de prédation masculine, là encore de relations illicites avec des mineures de 15 ans, entend, par delà les accusations proprement dites, dans la continuité d'un processus de révision sur lequel je reviendrai à maintes reprises, liquider tout ce qui peu ou prou relevait un demi siècle plus tôt d'une « libération sexuelle », qui n'était que l'un des axes d'une émancipation plus générale, celle d'une transformation radicale de la société vers plus de liberté, d'égalité, de solidarité et d'intelligence critique. Dans un monde où les inégalités sociales s'accroissent, où la destruction des bases biologiques de la vie perdure, où l'aliénation prend des aspects encore insoupçonnés cinquante ans plus tôt, ce que j'appelle le « moment Godrèche » (de l'hiver et du printemps 2024) a amplifié le discours selon lequel la pédocriminalité, la « culture du viol », voire le sexisme (sans même parler de l'inceste) représentent aujourd'hui, d'un positionnement à l'autre, le mal absolu. Plus de nos jours que le terrorisme : le terrorisme des uns n'étant pas toujours celui des autres. Un observateur de notre monde, absent depuis un demi siècle, qui reviendrait prendre le pouls de la douce France, serait effaré de constater à quel point ce qui correspondait avant son départ à une « libération » se retrouve aujourd'hui logé à l'enseigne de l'indéfendable, de l'inadmissible ou du criminalisable. Sans doute serait-il plus qu'étonné d'apprendre que l'on peut déposer une plainte pour viols et agressions sexuelles en 2024 envers un homme avec qui l'on avait partagé la vie durant six années, trente cinq ans plus tôt.

Ce sont les années 1970, voire avant elles mai 68, qui se trouvent accusées de tous ces maux. Ce discours, que la droite tient depuis des lustres (récemment encore, on pouvait lire sur le site *Atlantico* que Godrèche et Springora avaient été victimes « de l'idéologie libertaire des années 70-80 », le rédacteur ajoutant que « ce n'est pas seulement le cinéma mais aussi et surtout ce conformisme de la pensée « progressiste » qui a servi de couverture aux moeurs de Benoît Jacquot »), la gauche, désignée également sous l'appellation « les progressistes », lui emboîte le pas depuis plusieurs années. Le repentir et l'autocritique, comme on l'a constaté tout au long de ce « moment Godrèche », ont rythmés l'existence des rédactions des *Cahiers du cinéma*, des *Inrockuptibles*, de *Télérama* parmi tant d'autres. Par ailleurs, le « mouvement de libération des femmes » de ces mêmes années 1970 n'échappe pas à cette condamnation quand l'une des prêtresses de ce nouvel évangile prétend que « #MeToo est la première remise en cause sérieuse du patriarcat ». Cela tient de l'article de foi et occulte allègrement les combats

féministes des seventies. C'est là un discours tenu par ce courant féministe qui, de nos jours, jette un regard critique sur ces combats-là (débouchant par exemple sur la loi sur l'IVG), lesquels, en garantissant la « liberté sexuelle » des intéressées (rendue alors possible par la maîtrise de leur fécondité) incitaient, nous dit-on, à minimiser machisme et sexisme. Ce qui contribuait à négliger le rôle des prédateurs dans ce contexte de libre circulation des désirs. Un discours bien ingrat envers celles (et ceux) qui luttèrent concrètement contre le patriarcat sans dissocier égalité et liberté sexuelle.

D'où le sentiment que sur ces questions-là la société serait de nos jours verrouillée. D'aucuns en avaient déjà pris acte, en prenant le train de « l'air du temps » en marche, ou par souci de ne pas donner prise à des critiques susceptibles de compromettre leur situation dans ce monde : ceux-ci et ceux-là choisissant d'autres terrains d'investigation et d'intervention, moins minés. Quand d'autres encore, par lassitude, finissaient par s'y résoudre et préféraient se taire. En revanche, pour l'auteur de ces lignes, qui persiste, comme le personnage Ulrich de *L'homme sans qualités*, à « découvrir des défauts dans ce qui bénéficie de l'approbation générale », il n'est pas question de céder à la pression de la société, quand bien même tout positionnement, du moins sur ce chapitre particulier des « bonnes moeurs », s'avèrerait particulièrement minoritaire. Et puis, n'importe-t-il pas, lorsqu'on touche un fond, comme durant ce premier semestre 2024, de donner quelque impulsion nouvelle à cet « esprit critique » tant bafoué durant ce « moment Godrèche », un moment de sidération dont l'un des effets était de rendre inaudible toute parole récusant pareille unanimité.

Ceci posé, posons la question rituelle (« Comment en sommes nous arrivés là ? »). Elle ne saurait être univoque et nécessite que l'on procède par paliers, depuis des strates chaque fois plus profondes. De la première, déjà abordée précédemment, on pourrait dire qu'elle s'incarne à travers la parole suivante : « Au commencement était l'abus sexuel... ». Comme si le monde, le leur, s'organisait depuis cette représentation du mal absolu, ou de l'abjection des abjections. Cette idéologie, encore latente au détour des années 1980, a pris un caractère plus manifeste lors de « l'affaire Dutroux », et s'est renforcée à la faveur d'affaires dites de pédophilie, avant de subir un premier coup d'arrêt - du moins dans les milieux psys ou associatifs (ceux de la protection de l'enfance) les plus soumis à cette idéologie - lors des deux procès d'Outreau. Cependant, une dizaine d'années plus tard, d'autres protagonistes, en particulier des associations féministes alignant les « violences faites aux femmes » sur celles précédemment dénoncées, ont pris le relais. Deux ouvrages, particulièrement médiatisés, ont, pour l'un, contribué à remplacer définitivement la terminologie « pédophilie » (sujette à des malentendus, puisque signifiant étymologiquement « qui aime les enfants ») par celle de « pédocriminalité » (ayant l'avantage de criminaliser toute relation de nature sexuelle entre un adulte et une personne mineure) ; pour l'autre, de mettre le projecteur sur la « question de l'inceste », la puissance publique s'en emparant pour créer une « Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants » (CIIVISE). Il s'agit là d'un aboutissement parce que le rapport de la CIIVISE, publié à la fin de l'année 2023, se révèle, par delà le vernis consensuel des préconisations, être un concentré de tout ce qui se rapporte à cette idéologie, revue et corrigée depuis six ou sept années.

Précédemment, toujours en regard de « au commencement était l'abus sexuel... », il fallait, pour lui donner plus de légitimité, déclarer par exemple « systémiques » les violences sexistes. Et d'ajouter que ces violences opéraient depuis un prétendu continuum faisant le lit de violences sexuelles plus graves, les viols et agressions sexuelles, voire les féminicides. De façon constante, pour en venir au noyau dur de ce processus de criminalisation sexuelle, il importait pour ceux qui l'instrumentaient d'intervenir sur plusieurs fronts qui, ici et là, concourraient à ce but commun : criminaliser définitivement les relations sexuelles entre personnes majeures et personnes mineures. Pour ce faire il fallait d'abord réviser les thèses freudiennes sur la sexualité infantile, ensuite remettre totalement en cause les enseignements d'Outreau, et enfin graver dans le marbre la formule « Est appelé enfant tout être humain qui n'a pas atteint 18 ans ». Là encore, le nec plus ultra de cette triple expression va se retrouver dans la doctrine de la CIIVISE, au point même d'en représenter le centre névralgique.

Avant d'aborder la deuxième strate, et pour éviter tout éventuel malentendu, j'aimerais citer le propos suivant. Je le mentionne d'autant plus qu'il émane d'un écrivain plutôt oublié aujourd'hui, mais dont le nom, durant les années 1970 voire 1980, a pu être associé plus que d'autres à la pédophilie. Citons donc, sans autre forme de procès : « Ni violence, ni contrainte, ni domination, ni propriété sur autrui : voilà les seuls devoirs auxquels nos actes sexuels, comme tous nos actes, ont à se plier. Cela se résume à ne rien faire à quelqu'un contre son gré ». On pourrait m'objecter que tous les intervenants qui font l'objet de mes critiques y ont d'une certaine manière déjà répondu. Les deuxième, quatrième et cinquième parties de cet essai, chacune dans son registre, contribueront à répondre à cette objection.

Depuis la deuxième strate, nous prenons du recul avec cet impératif catégorique pour questionner les apories qui contribuent à pervertir l'idée d'émancipation, ou du moins de la présenter de manière fallacieuse. L'une de ces perversions, ou pour l'atténuer l'un de ces leurres consiste à amalgamer des éléments, qui pourtant nécessiteraient d'être analysés séparément. L'exemple le plus flagrant se rapporte à la « question féministe ». Parce qu'il importe de bien distinguer ce qui relève d'un côté de l'émancipation, d'une totale égalité entre les sexes dans tous les registres du social, mais également comme remise en cause de l'assignation faite à la femme dans les sociétés patriarcales (comme épouse, mère et femme au foyer) ; de ce qui, de l'autre côté, sous couvert de « violences et d'offenses faites aux femmes », entend condamner, proscrire, ou encore censurer toute expression artistique censée l'illustrer ou s'y rapporter. Ce qui, entre autres conséquences, détermine de nouveaux critères de moralité (indexés sur des « modèles culturels » en provenance des USA) rarement revendiqués en tant que tels. Cette propension à l'amalgame, cette forme d'abus, se retrouvent dans d'autres domaines, qui n'en noient pas moins la question de l'émancipation dans les eaux saumâtres de l'identitarisme. Cependant, sous le chapitre des Arts et des Lettres, la « question féministe » prend davantage valeur d'exemple. Ceci, comme nous le verrons, parce que derrière l'affichage des « violences et offenses faites aux femmes », le discours qui principalement entend le corroborer s'inscrit délibérément en faux contre ce qu'à tort ou à raison on a appelé du nom de « libération sexuelle » durant la seconde moitié du siècle

précédent. On peut même se demander, depuis un questionnement qui aurait été inapproprié au siècle précédent, si Ernest Pinard, le fameux procureur ayant instruit les procès de *Madame Bovary* et des *Fleurs du mal*, ne prend pas une sorte de revanche posthume ? Ce que l'on retient, en laissant la question posée, étant que ce ne sont pas ceux qui, à l'instar du procureur Pinard, sa postérité pour ainsi dire, se sont évertués depuis plus d'un siècle et demi à incriminer toute oeuvre jugée par eux obscène, pornographique, ou relevant d'un prétendu mauvais goût, ou encore jugée offensante selon des critères religieux (ceux du christianisme très majoritairement), donc tous ceux qualifiés de « réactionnaires », identifiés peu ou prou à la « droite », à la « calotte », au « conservatisme », à « l'obscurantisme ». Non pas tous ceux-là, car ce sont aujourd'hui d'autres protagonistes qu'il nous faut retenir, lesquels, tout en prétendant se situer dans la descendance de ceux qui dénonçaient au siècle dernier ces « réactionnaires », se montrent suspicieux, sinon plus, envers des oeuvres de l'esprit qui ne répondraient pas aux exigences d'un cahier des charges qualifié par eux de « progressiste ». Pourtant, dès lors que nous entrons dans le détail de ce qui motive leurs mises en garde, mises en demeure ou dénonciations, ces divers relevés ne sont pas sans présenter de nombreux points communs avec ce dont on accusait précédemment les « réactionnaires » : par exemple depuis un puritanisme s'avançant masqué, qui, de façon plus générale, s'inscrit dans le cadre d'un « ordre moral » (que les intéressés récuse il va de soi).

Depuis la troisième strate, la plus profonde, est posé le constat que davantage, d'année en année, depuis le début du XXI^e siècle, la « question sociale » s'est trouvée soit réduite, soit occultée, voire même niée devant la montée de ce qu'on a pu appeler des « particularismes », c'est-à-dire un large spectre de communautés d'intérêts différents (interclassiques, postmodernes, et surtout identitaires) qui ont tous en commun de se présenter comme des mouvements, groupes ou factions « discriminés » selon des critères et des modalités variables d'un champ identitaire à l'autre. Ce qui signifie que la « lutte contre les discriminations » prend le pas sur toute critique globale de ce monde, donc en premier lieu d'un capitalisme dont on sait qu'il perdure dans une certaine mesure en absorbant le tout venant des revendications d'ordre sociétal. A l'opposition fondamentale dans la société, au sein de laquelle « les habitants se sont divisés en deux partis, dont l'un veut qu'elle (cette société) disparaisse » (Debord), la tendance relevée ci-dessus tend à lui substituer des oppositions parcellaires, secondaires, voire factices : comme celles, par exemple, opposant les femmes aux hommes, les « racisés » aux Blancs, les antispécistes aux spécistes, les handicapés aux valides, les obèses à tous les autres, etc. De surcroît, les premiers tiennent un discours d'une tonalité plus ou moins victimaire, s'efforçant de culpabiliser ceux, comme le disait l'excellent Benjamin Péret, qui ne mangeraient pas de ce pain-là.

Pour ne retenir que les deux principales « expressions » mentionnées ci-dessus, ce féminisme-là et le « racialisme », j'ajoute que toutes deux, chacune dans son registre, disent, pour faire un lien avec la deuxième strate, vouloir remettre en cause des modèles culturels obsolètes ou dépassés, ou dénoncer une culture taxée de « patriarcale » pour les uns, et « blanche » pour les autres ; ou encore rapporter les doléances de tous les « offensés » (y compris sur le plan religieux). Ceci et cela relevant d'une assignation

identitaire que l'on a pu traduire sur le plan culturel en termes de « cancel culture » ou de « culture woke ». Cependant le succès, certes paradoxal, remporté par ces deux notions, autant chez ceux qui les combattent que chez ceux qui s'y réfèrent positivement, tend à se transformer en un affrontement que les seconds, à dessein, circonscrivent en termes d'opposition entre les progressistes, la gauche, les défenseurs des minorités, c'est-à-dire eux, aux conservateurs, réactionnaires, ou la droite, les autres. Ceux qui se reconnaîtraient explicitement dans ces derniers qualificatifs n'étant pas en reste pour dénoncer, à travers les discours en substance sur le wokisme et la cancel culture, l'adversaire (le progressisme, la gauche...). Les uns accusant les autres, et réciproquement, depuis le même schéma binaire. La convocation de l'une ou l'autre de ces deux notions s'avère par conséquent piègeuse, sujette à des malentendus, confusionnante, et parfois déconnectée de la réalité. Je n'y aurai par conséquent pas recours.

Deux aspects, qui ne sont pas sans importance, ne sont pas suffisamment développés ou traités dans cet essai : les effets, en termes de culpabilisation, générés par cette nouvelle donne sur « l'abus sexuel », et le chiffrage de tout ce qui se rapporte à celui-ci. Pour le premier, il paraît difficile d'évaluer de façon satisfaisante ce qui relève d'un côté du conjoncturel (depuis les nombreuses « affaires » recensées dans cet essai), de l'autre ce qui induit plus durablement des comportements qui, pour le pire, ne seraient pas sans renvoyer à ceux de l'époque victorienne. En amont, l'accusation, sur ce terrain-là (de complaisance envers le sexisme, et plus encore la pédocriminalité et l'inceste), discrédite quiconque porterait le flanc à pareille accusation qui, de surcroît, l'exclurait de tout échange intellectuel. En aval, comment ne pas déjà faire l'hypothèse que les injonctions, ici relatives à cette « part maudite » de la sexualité, ne sont pas sans doter les personnes qui y répondraient d'une « cuirasse caractérielle » qu'un Wilhelm Reich, en son temps, ne pouvait envisager. Pour le second aspect, je ne peux que relever ici ou là des incohérences, ou la volonté d'interpréter certains chiffrages dans un domaine particulièrement verrouillé, pour ne pas dire opaque.

J'en viens au plan de cet essai. Cinq parties le composent. La première, « Libération sexuelle et autres lieux », est introduite par un chapitre non exhaustif de ladite « libération sexuelle » durant les seventies. Lui fera écho un chapitre consacré à Wilhelm Reich, Georg Groddeck, et Charles Fourier. Puis il conviendra de jeter « un certain regard sur l'enfance » : ce chapitre étant illustré par le contenu d'un « album systématique de l'enfance » publié en 1976, par des témoignages personnels, et par l'évolution du statut de l'enfance.

La deuxième partie, « Dutroux et son temps », comporte en guise d'ouverture un chapitre réflexif sur l'apparition d'une « nouvelle criminalité sexuelle ». Ensuite, le chapitre sur « l'affaire Dutroux », proprement dite, déterminera l'ordre des chapitres à venir qui tous s'y réfèrent : d'abord depuis la recension d'un numéro de la revue *L'infini* consacré à « la question pédophile », ensuite à travers l'analyse d'un ouvrage (*La violence impensable*) susceptible de dessiner les contours d'une « thérapie policière », ensuite encore depuis le compte rendu de quatre affaires dites de pédophilie entre 1997 et 2000

(« l'affaire Ado 71 », un article du *Canard enchaîné* sur *L'âme réécrite* de Ian Hacking, la condamnation du libraire Antoine Soriano, et le meurtre d'un « papy pédophile »). Le sixième chapitre, « Freud et la « théorie de la séduction » », prenant du recul pour mieux revenir à la thématique précitée.

La troisième partie, « Outreau », la plus courte de notre essai, n'en est pas moins importante pour redonner le détail des deux procès de Saint-Omer et de Paris, et le rôle qu'y ont joué plusieurs protagonistes. Afin de rappeler en quelque sorte la « vérité » des enseignements de ces deux procès. Ceci contre les tentatives insidieuses, de plus en plus présentes, de réviser Outreau depuis une vision déformée et mensongère de l'évènement et du contenu des procès. Le dernier état de ce révisionnisme inspirant maintes pages du rapport de la CIIVISE.

Avec la quatrième partie (« De Charybde en CIIVISE ») nous avons définitivement quitté l'épisode Dutroux et ses conséquences pour entrer dans une autre temporalité. Après un rapide chapitre sur « Après Outreau », nous abordons l'une des références clefs de notre contemporanéité, « #MeToo ». Si le mouvement #MeToo pouvait être défini comme une vaste et définitive remise en cause du pouvoir que des hommes exercent sur des femmes pour obtenir des satisfactions sexuelles, il y aurait tout lieu de s'en féliciter. Mais il s'agit également de tout autre chose, comme je le documente dans ce chapitre. Ensuite le chapitre sur « l'affaire Matzneff-Springora » prend le contre-pied de tout ce qui a été dit et écrit, très majoritairement, sur cette « affaire » et sur l'ouvrage *Le consentement*. Les deux derniers chapitres de cette quatrième partie, « Le rapport de la CIIVISE » et « De quoi le « moment Godrèche » est-il le nom ? » peuvent être associés puisqu'ils s'attardent principalement sur les deux personnalités iconiques de cette année 2024 dans l'hexagone : le juge Édouard Durand pour le quatrième chapitre et l'actrice Judith Godrèche pour le cinquième. Les discours de ce « couple de l'année » étant reçus au-delà même des espérances des deux protagonistes. Sinon l'idéologie de la CIIVISE se retrouve principalement dans l'un des articles de sa doctrine : depuis la récusation de la triade « réalité psychique », « vérité judiciaire » et « majorité sexuelle ». Enfin l'analyse de ce « moment Godrèche » vaudra pour conclusion à cette quatrième partie.

La cinquième partie, « Des arts et des Lettres », fait d'abord un retour sur des « affaires » de nature artistique datant du début de ce siècle, contemporaines de « l'affaire Dutroux », (le chapitre « Des associations contre la liberté de création »), avant, dans le deuxième chapitre, traiter de manière critique l'ouvrage *Peut-on dissocier l'oeuvre* de Gisèle Sapiro, en regard de plusieurs des écrivains et des artistes mentionnés dans ce livre. Le troisième chapitre, consacré au cinéma, prolonge, avec Roman Polanski, l'analyse ébauchée dans le chapitre précédent depuis le commentaire de Gisèle Sapiro. Auparavant, en réponse à un article sur le *Blow-up* d'Antonioni, publié en pleine « affaire Weinstein », il m'importait de souligner mes nombreux points de désaccords avec une lecture particulièrement discutable du film d'Antonioni. Le chapitre suivant (« Des arts plastiques à la BD ») évoque Paul Gauguin, puis Pablo Picasso, deux peintres aujourd'hui contestés pour des raisons très souvent extérieures à leurs oeuvres respectives, avant de mettre le cap sur un dessin de Coco (tancé et vilipendé par l'universitaire André Gunther), puis de consacrer une large place à « l'affaire Bastien Vivès ». Le cinquième chapitre (« *Lolita* pris

en otage par les « faux amis » de Nabokov) illustre et défend dans ce cas d'espèce un *littérairement parlant* contre diverses expressions d'un *littéralement parlant* (celui principalement d'une grille de lecture #MeToo).

Enfin, la conclusion revient sur quelques fondamentaux. D'où l'obligation de prendre du recul (depuis, par exemple, une redéfinition de la terminologie « critique sociale ») pour mieux revenir à notre point de départ. Dois-je ajouter que *Faut-il brûler Charles-Louis Dodgson ?* entend défendre, certes de manière plus implicite qu'explicite, un point de vue résolument libertaire ?